



## Critères d'appréciation des demandes de subvention

Afin de conserver de la souplesse dans l'étude des dossiers de subvention, il est proposé d'avoir une double approche dans l'élaboration des critères et indicateurs qui serviront de cadre pour traiter les dossiers.

En premier lieu, une base commune applicable à toutes les associations, regroupant des critères transversaux tels que la recevabilité du dossier, la trésorerie, les avantages en nature...

En second lieu, des critères d'utilité sociale (mixité, implication, partenariat...), le but étant de susciter des « effets secondaires vertueux » et des projets collectifs.

### CRITERES COMMUNS :

- Réserve propre et épargne propre de l'association.
- Avantages en Nature, mise à disposition ponctuelles ou récurrente d'un local, d'une salle, ou d'agents. (Transports / manutention, locaux permanents, salles occasionnelles, photocopies, ...).
- Nombre d'heures d'activité par an : (Par exemple : 1 heure de danse x 30 danseurs x 32 semaines = 960 heures ; 3 heures d'entraînement x 20 joueurs x 28 semaines = 1 680 heures).
- Montant de la cotisation (selon catégorie, jeune, adulte, Chavillois, extérieurs...).
- Nombre d'années d'existence.
- Impact médiatique permettant le rayonnement de Chaville : citations presse, site Internet bien référencé; succès ou classements pour les clubs.

### CRITERES SPECIFIQUES :

Nombre d'adhérents Chavillois.	<b>30 %</b>
Qualité de l'encadrement, aide à la formation, nombre de bénévoles...	<b>30 %</b>
Manifestations, implication dans la vie locale, stage...	<b>10 %</b>
Existence d'une convention d'objectifs ou de partenariat avec la Ville.	<b>10 %</b>
Prise en compte du handicap et de l'insertion, pyramide des âges, mixité femme/homme.	<b>20 %</b>

*Dans l'hypothèse que la subvention allouée soit de X€, la part du critère sera de X% de la subvention.*

Pour les demandes de subvention en nature (transport/ manutention, locaux permanents, salles occasionnelles, photocopies,...), les principes d'appréciation de ces demandes sont les mêmes que ci-dessus.